

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le seize du mois de juin à dix heures, le conseil municipal de la Commune d'OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean (Adjoint) - BASSET Edwige - DABERT Marie-France - MARC CHANDEZE Philippe - MONTALVERNE Jean-Louis - SAVIGNAT Pierre - SERVIER Gilles.

Représentée : Martine COZ (pouvoir à Edwige BASSET)

Marie-France DABERT est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité, sous réserves de préciser que Philippe Marc CHANDEZE n'a aucunement décidé de ne plus s'occuper des gîtes. Un point d'éclaircissement sera donc fait dans le présent compte rendu.

1. CONTRAT DE RIVIERE DE LA VEYRE 2012/2016

Aurélie DELOUCHE, animatrice du contrat et coordonnatrice du SMVVA présente le nouveau contrat et détaille son contenu, comme les modalités de sa mise en œuvre : le document devrait être approuvé dans l'été pour une signature officielle avec l'Etat, l'Agence de l'eau et les collectivités territoriales en septembre prochain.

Plusieurs actions sont engagées, notamment des actions de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires tant agricoles que ménagers, des actions pédagogiques en direction des scolaires, etc., mais c'est surtout en matière d'assainissement que la commune est ciblée comme maître d'ouvrage.

Sont notamment prévues, en ce qui concerne la commune d'Olloix, un programme de reprise des collecteurs en aval de la CHARREYRADE pour un montant de 170 000 € et la rénovation de la station du bourg pour 440000 €. Ces deux opérations sont subventionnées par les dispositions du contrat à hauteur de 75%.

Le calendrier de réalisation prévoit la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre en 2013 et les travaux en 2014, pour la reprise des collecteurs et la rénovation de la station en 2014/2015.

Monsieur le Maire se réjouit que notre commune ait été retenue par le SMVVA (avec la commune de Saulzet le Froid), sachant que les techniciens pourront assister la commune dans le suivi de ces opérations.

Après en avoir débattu les membres du conseil délibèrent en approuvant à l'unanimité le contrat ainsi présenté.

Le document original pourra être consulté en mairie, après approbation par l'Agence de l'eau et les collectivités concernées.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2012

2. INSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Après délibération , le conseil municipal, décide de maintenir l'emplacement du bureau de vote dans le bâtiment de la mairie pour la période courant du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014.

3. REORGANISATION SUITE A LA DEMISSION DE L'ADJOINT AUX TRAVAUX

Monsieur le Maire informe les conseillers de la démission officielle de Dominique DUPONT, il regrette cette décision et remercie Dominique pour le travail important accompli pendant quatre ans.

Pour autant, l'engagement pris devant les Olloisiens perdure jusqu'au terme du mandat et oblige l'équipe municipale à se réorganiser.

Les délégations suivantes sont décidées et prises à l'unanimité :

Représentant du SISIAV Jean Louis MONTALVERNE (sachant que la suppression du SISIAV a été décidée par M. le Préfet dans le cadre de la réforme territoriale et que le syndicat n'existera plus d'ici la fin de l'année).

Représentant au SIEG : Philippe MARC CHANDEZE

Représentant suppléant au SICTOM des COUZES : Pierre SAVIGNAT

Représentant adjoint pour la régie des eaux : Pierre SAVIGNAT

Pour le suivi des travaux, les conseillers membres de la commission des travaux seront chargés de recenser les besoins et de faciliter, dans la mesure de leurs moyens et disponibilités, le travail des employés municipaux. Le planning et les priorités seront fixés chaque semaine par le Maire en coordination étroite avec l'employé municipal.

Les travaux de la CHARREYRADE seront suivis directement par le Maire.

Enfin, en l'absence du Maire et de l'adjoint (congés), une délégation de signature sera donnée à Philippe MARC CHANDEZE, qui continuera par ailleurs à s'occuper du gîte communal.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions.

4. TRAVAUX DE LA CHARREYRADE

Les travaux d'aménagement de la Place de la Charreyrade sont toujours le programme prioritaire retenu par l'équipe municipale. M. le Maire commente aux conseillers l'état d'avancement de ce dossier :

Le dépôt des dossiers de subventions a été réalisé en septembre dernier pour le Conseil général au titre du FIC (Fonds d'Intervention Communal) et en janvier pour l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Les dossiers déclarés complets ont été instruits pendant l'hiver : la DETR a été obtenue le 20 avril 2012, pour un montant de 23 524€ ; l'attribution du FIC, accepté sur le principe, fera l'objet d'une notification du Département après appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres qui est prêt, confié à l'architecte Nathalie LESPIAUCQ, a fait l'objet aux mois de mai et juin d'une vérification par le cabinet EGIS environnement (pour apprécier l'état des réseaux d'assainissement sous l'emprise du projet). L'appel d'offres devrait être lancé d'ici la fin du mois de juin. Le choix de l'entreprise devrait intervenir fin juillet ou au plus tard au début du mois de septembre.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2012

La signature des marchés devrait pouvoir se concrétiser début octobre, après validation et confirmation de l'octroi du FIC par le Conseil général et négociation de l'emprunt auprès des banques intéressées.

La durée des travaux est de l'ordre de 6 mois, hors travaux des concessionnaires (France telecom et SIEG).

Ces travaux permettront de réalimenter en souterrain les postes de tranfo MT/BT de la CROZE et de la CHAREYRADE et donc de supprimer la ligne aérienne correspondante.

5. INSTITUTION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

La Taxe de Raccordement à l'Egout (TRE) a été remplacée lors de la dernière Loi de finances rectificative 2012 par une nouvelle participation. Cette décision s'applique à partir du 1^{er} juillet 2012. Elle est remplacée par une « participation à l'assainissement collectif » sauf si la commune a institué une taxe d'aménagement majorée.

Contrairement à la TRE, la PAC est exigible non pas lors de la délivrance du permis de construire, mais à la date du raccordement au réseau d'assainissement. Elle s'applique à tout immeuble existant ou à créer.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer cette nouvelle participation et de fixer un montant unique de PAC à 500 €.

6. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Décision modificative

Devant la nécessité de remplacer la débroussailleuse (dont le moteur a lâché), il est nécessaire d'en acquérir une nouvelle : le montant TTC est de 626 €.

Le maire propose d'adopter une décision modificative ouvrant 626 € de crédits supplémentaires au compte 21578 (équipement de voirie) et de réduire le compte 2315 (enfouissement des réseaux) de 626 €.

Cette décision est acceptée à l'unanimité des présents.

5.2 Fonctionnement du gîte

Philippe MARC CHANDEZE confirme qu'il n'a jamais eu l'intention de ne plus s'occuper du Gîte communal. Son emploi du temps ne lui permettant pas d'être toujours présent le samedi, des solutions de remplacement ont été prévues pour accueillir les locataires concernés, soit avec d'autres conseillers soit avec l'employé municipal soit encore avec des olloisiens de bonne volonté.

Par ailleurs, il est également confirmé que l'employé municipal n'a pas été augmenté, mais qu'il reçoit en défraiement du travail qu'il réalise ainsi le samedi, une prime calculée au prorata des heures consacrées au gîte.

Le Maire souligne également qu'en raison de l'absence pour maladie de Babeth CUBIZOLLES, le ménage du gîte et de la mairie est assurée par l'employé municipal et la secrétaire de mairie pendant leur temps de travail.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2012

5.3. Collecte sélective

Le SICTOM des COUZES a fait parvenir à la mairie le résultat d'un contrôle effectué sur les bacs de collecte. Il apparaît que, si les bacs sont relativement bien utilisés, des progrès sont encore à faire afin d'éviter tout dépôt de verre dans les bacs jaunes ou verts, et pour écraser ou mettre à plat les emballages cartons.

Deux containers supplémentaires seront demandés au SICTOM pour compléter les 24 bacs de la commune.

5.4 Viabilité hivernale

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a obtenu du conseil général une subvention annuelle de fonctionnement de 800 €.